



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du jeudi 05 février 2026

Procès verbal N° 41/02/2026

Le Jeudi 05 février 2026, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h 30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) : ANTONIOTTI DANIELE, BRUYERE-ISNARD THIERRY, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC, SOLIGNAC MICHELE, RODIER MURIEL, AMBROSINO ERIC

Absents excusés (3) : BRUNDO JEAN, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, SERAIDARIAN NATHALIE.

Procurations (3) : DAVID DELORME DONNE PROCURATION à A JEAN-LUC RIO, BERNARD JULIEN DONNE PROCURATION à CATY CHALVET, LAURENT THIERRY DONNE PROCURATION à DUSAUTOIR JOANNE

la séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 8 le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il y a 3 procurations.

Secrétaire de séance : Mme Dusautoir

1-Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025
3. Vote du Compte Administratif 2025 Commune
4. Vote du Compte Administratif 2025 Eau Assainissement
5. Vote du Compte Administratif 2025 Médiathèque
6. Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif de l'Eau/Assainissement et de la Commune
7. Création d'un poste d'agent d'animation principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'agent d'animation Principal 2^{ième} classe suite à avancement de grade 2026.
8. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ième} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique suite à avancement de grade 2026
9. Demande subventions dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement quartier des Escurzines
10. Informations diverses



Monsieur le Maire propose l'ordre du jour

1-Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ordre du jour.

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

(Arrivée de Mme Magalie MARGOTTON après le vote de l'ordre du jour.)

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du lundi 11 Décembre 2025

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

3 - Vote du Compte Administratif 2025 Commune

Mr le Maire, sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2025.

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires.

Le nombre de votants passe à 11.

Mme Dusautoir propose de voter le compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 453 242,14
	Réalisé :	452 375,60
	Reste à réaliser :	831 631,00

Recettes	Prévu :	1 453 242,14
	Réalisé :	407 538,02
	Reste à réaliser :	778 057,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 354 418,61
	Réalisé :	1 042 500,83

Recettes	Prévu :	1 354 418,61
	Réalisé :	1 361 957,81

et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-44 837,58
Fonctionnement :	319 456,98
Résultat global :	274 619,40

Il est important de noter que nous continuons à avoir un équilibre budgétaire satisfaisant et de maîtriser ainsi nos dépenses de fonctionnement.

En 2020, notre ration de désendettement en année de Caf brute était de 17.

Pour 2021, ce ratio passe à 4,78

Pour 2022, ce ratio passe à 4,34

Pour 2023, ce ratio passe à 5,14

Pour 2024, ce ratio passe à 4,84

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

4 - Vote du Compte Administratif 2025 Eau Assainissement

Mr le Maire, sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2025.

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires.

Le nombre de votants passe à 11.

Mme Dusautoir propose de voter le compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévu :	779 790,10
Réalisé :	190 274,55
Reste à réaliser :	157 384,75

Recettes

Prévu :	779 790,10
Réalisé :	557 869,86
Reste à réaliser :	55 425,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	393 634,31
Réalisé :	378 266,24

Recettes

Prévu :	393 634,31
Réalisé :	361 318,64

et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	367 595,31
Fonctionnement :	-16 947,60
Résultat global :	350 647,71

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

5 - Vote du Compte Administratif 2025 Médiathèque

Mr le Maire, sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2025.

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires.

Le nombre de votants passe à 11.

Mme Dusautoir propose de voter le compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	44 605,00
Réalisé :	40 257,21

Recettes

Prévu :	44 605,00
Réalisé :	43 543,26

et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : **3 286,05**
 Résultat global : **3 286,05**

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

6 - Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif de l'Eau/Assainissement et de la Commune

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025 (Chapitre 20 et 21).

À savoir :

Budget Commune :

Chapitres	Désignation	BP	RAR 2024 sur BP2025	DM+RAR R à déduire	Total Budget
20	Immobilisations incorporelles	0,00	92 830,00	0,00	92 830,00
21	Immobilisations corporelles	321 625,00	961 560,00	-992 165.85	292 019.15
Total					384 849.15

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisé : $384\,849.15 * 25\% = 96\,212.29 \text{ €}$

Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif de la commune 2026, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 96 212.29 € répartis comme suit :

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
2128	71	Travaux Forêts Communales	5 000.00
2151	115	PUP Voirie Aménagement	18 140.00
2111	132	Achat terrain	3 000.00
2151	802011	Travaux de voirie	22 000.00
Total			48 140.00

Budget Eau Assainissement :

Chapitres	Désignation	BP	RAR 2024 sur BP2025	DM+RAR R à déduire	Total Budget
20	Immobilisations incorporelles	0,00	176 854.75	0,00	176 854.75
21	Immobilisations corporelles	473 600.00	40 000.00	55 425.00	458 175.00
Total					635 029.75

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisé : $635\,029.75 * 25\% = 158\,757.44 \text{ €}$

Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'eau 2026, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 158 757.44 € répartis comme suit :

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
21561	62	Brancht EP sur partie publique	10 000.00
21562	63	Brancht Ass sur partie publique	10 000.00
2181	64	Achat matériel	5 000.00
21561	83	Travaux réseaux fuites AEP	25 000.00
21562	83	Travaux réseaux fuites ASS	25 000.00
Total			75 000.00

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (12 pour), D'AUTORISER le Maire à mandater les dépenses nouvelles d'investissement.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

7 - Création d'un poste d'agent d'animation principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'agent d'animation Principal 2^{ème} classe suite à avancement de grade 2026.

Monsieur le Maire fait part de la possible promotion d'un agent municipal au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, promotion proposée par le Centre de Gestion 07. Il est toutefois nécessaire de créer le poste correspondant et, dans le même temps, de supprimer celui actuellement occupé par l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (12 pour), décide de la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe et de la suppression de celui d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe en date d'effet du 01/02/2026 pour une durée de travail hebdomadaire de 23.07h.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

8 - Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique suite à avancement de grade 2026

Monsieur le Maire fait part de la possible promotion d'un agent municipal au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, promotion proposée par le Centre de Gestion 07. Il est toutefois nécessaire de créer le poste correspondant et, dans le même temps de supprimer celui actuellement occupé par l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (12 pour), décide de la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de la suppression de celui d'adjoint technique territorial en date d'effet du 01/01/2026 pour une durée de travail hebdomadaire de 35 h.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

9 - Demande subventions dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement quartier des Escurzines

Monsieur le Maire expose le projet d'extension du réseau d'assainissement quartier des Escurzines.

Monsieur le Maire propose de demander des subventions à l'agence de l'eau, au Conseil Département et aux divers organismes susceptibles d'intervenir dans le financement de ces travaux. Ces travaux sont estimés à 55 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (13 pour), décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Départemental, à l'agence de l'eau et aux divers organismes concernés.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

10- Informations diverses

Le cabinet médical

Le chantier a démarré. Une concertation a eu lieu avec le médecin et les kinésithérapeutes qui ont précisé leur souhait en matière d'installation intérieure. Un arrêt de chantier est prévu pour permettre à Enedis de déplacer le câble d'alimentation électrique de la pharmacie. Les travaux reprendront mi-février.

La borne de recharge pour les voitures électriques

Elle est désormais opérationnelle

Un administré se plaint de la bordure de la route qui permet d'accéder au hameau de la Gadilhe par le bas. Le revers de la route provoquerait l'écoulement des eaux pluviales dans son terrain sur lequel il y a un garage.

Monsieur le Maire se rendra sur place ce lundi avec les services du Département de l'Ardèche.

La séance est levée à 22h00

Le Maire

Thierry BROUYERNE-ISNARD.

La Secrétaire de séance

